



**MAIRIE DE THERVAY**  
**39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION N° 2024-03-01**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

**PRESENTS** : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne,  
DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline  
PHILIPPON Franck.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : CRETIN Christian

**Secrétaire de séance** : GELEY Jean-Luc.

Convocation du 13/03/2024 (affichée le 13/03/2024).

**OBJET : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia).**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) a pour objet le développement de services numériques, et est constitué entre les membres fondateurs suivants :

- Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Conseil Départemental de la Nièvre
- Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire
- Le Conseil Départemental de l'Yonne
- L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne

L'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) est régie par :

- sa convention constitutive adoptée, dans sa dernière version, par les adhérents d'e-bourgogne en AG le 27 septembre 2013 et approuvée par le Préfet de région par un arrêté publié le 20 novembre 2013 au Journal officiel,
- la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité et du droit.

## Proposition

Il est proposé à la Commune de THERVAY :

- d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

- l'adhésion prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024

- de désigner Monsieur Stéphane ECARNOT en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Alain CHAMPONNOIS, en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion à l'ARNIA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et désigne M. Stéphane ECARNOT comme représentant (suppléant M. Alain CHAMPONNOIS).

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Stéphane ECARNOT

